



AUTORISATION CAF

Le calcul du quotient familial vous permet d'obtenir lors de l'inscription d'un enfant aux différents services municipaux, un tarif adapté aux possibilités contributives de la famille en tenant compte de sa composition.

Vous souhaitez communiquer votre numéro d'allocataire :

Numéro d'allocataire CAF du Foyer :

Je soussigné (e)

Responsable légal de l'enfant :

Autorise le secrétariat du service enfance à accéder à mon quotient familial sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2024/2025.

Vous n'avez pas de numéro d'allocataire mais souhaitez communiquer vos revenus :

Revenus annuels du foyer :

Joindre impérativement la fiche d'imposition de cette année (fin août).

Vous ne désirez pas faire connaître vos ressources :

Je ne désire pas communiquer ces documents à vos services et j'accepte de payer mes factures au barème le plus élevé.

Fait à Bonne le :

Signature